



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 26 septembre 2023]

Date de la convocation

20 septembre 2023

Date de mise en ligne

28 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 28

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Laurent SQUASSINA, Jean-Marc AGUERRE, Corinne DARMANI

Absents : Christelle HARDY, Agnès MERONI, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Marie MONTELS

N° 108/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Projet de jumelage avec la ville de Brad

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion des Journées Européennes du Jumelage organisées à Gaillac en septembre 2019, un engagement mutuel d'échanges durables avait été pris entre les villes jumelées de Gaillac, Caspe et Santa Maria a Vico et la ville invitée de Brad en Roumanie.

Le souhait mutuel de formaliser à terme un jumelage avec la ville invitée de Brad (Roumanie) avait alors été évoqué.

Afin de conforter cette initiative, une rencontre organisée le 18 août 2023 à Brad (Roumanie) entre ces quatre villes a donné lieu à la signature d'un accord de coopération (annexé à la présente délibération), document préalable à la mise en place définitive d'un jumelage pour lequel Madame le Maire sollicite l'approbation des Conseillers Municipaux.

1 annexe

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'accord de coopération joint en annexe,

APPROUVE le projet de jumelage avec la ville de Brad en Roumanie,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET



Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 27 septembre 2023